maisons, Monsieur le Président, se sont offerts à la défense en exposant devant Anvers, pour reconnaître cette attitude patriotique, la Commission nationale déclare-t-elle, le 27 vendémiaire an III, que les habitants de Landrecies avaient bien mérité de la patrie, qu'il y serait élevé une colonne en marbre pour perpétuer le souvenir de leur généreux dévouement, et que les maisons détruites par l'effet du siège seraient reconstruites aux frais du Trésor public.

» La ville de Landrecies remplit donc les mêmes conditions que celles de Lille et de Valenciennes, et il paraît équitable de lui accorder a même distinction.

» Si vous approuvez cette manière de voir, nous vous prions, Monsieur le Président, de vouloir bien revêtir de votre signature le décret ci-joint.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de notre respectueux dévouement.

» Le ministre de la guerre,
» Général ANDRÉ. »

UNE EXPLOSION DE DYNAMITE
à Avesnelles

Un mort; trois blessés

Une catastrophe a jeté la consternation, lundi après-midi, parmi les nombreux ouvriers employés à l'exploitation du camp de César, à Avesnelles.

Vers deux heures, le nommé Fainiart Jules, âgé de 38 ans, chef mineur à la Dolomie franco-belge, entrait à l'estaminet Descamps et, pour dégeler six cartouches de dynamite qu'il devait employer, commit l'inqualifiable imprudence de les déposer sur le poêle de l'estaminet malgré les protestations de Mme Descamps et de sa petite-fille.

Soudain une des cartouches s'enflamma ; Fainiart la saisit et voulut souffler pour éteindre le feu qui allait se communiquer à la matière explosible. N'y parvenant pas, il jeta l'engin à terre avec l'intention de comprimer la partie de la cartouche qui continuait à brûler : la chute produisit alors une explosion épouvantable.

De nombreuses personnes accourues portèrent secours aux blessés, qui gisaient au milieu de débris informes. Les quatre personnes qui se trouvaient dans l'estaminet étaient plus ou moins atteintes.

Jules Fainiart, l'auteur de la catastrophe, avait toute la figure enlevée, sa face ne présentant plus qu'une horrible plaie, la bouche, le nez et les yeux avaient disparu. La cage thoracique était percée en quatre ou cinq endroits, le ventre ouvert laissait échapper les intestins, le bras droit était entièrement arraché, les os absolument à nu. Le malheureux respirait encore.

M. Joseph Dupont, âgé de 65 ans, avait une fracture au dessus du poignet. La veuve Descamps, qui a 70 ans, a reçu de nombreuses contusions provenant des multiples éclats; quelques blessures à la joue et aux yeux sans importance.

Enfin, Mlle Brandelet, âgée de 23 ans, avait-elle quelques blessures légères.

Le docteur Sirot, appelé en toute hâte, prodigua aux blessés les soins les plus dévoués.

Fainiart a succombé une heure après dans d'épouvantables souffrances. Quant à Dupont le docteur espère qu'il n'y aura pas lieu de recourir à l'amputation.

L'état de Mme Descamps et de Mlle Brandelet n'offre aucune inquiétude.

Inutile de dire que tout ce qui se trouvait dans la pièce a été réduit en miettes. Aucune trace de vitres ne reste aux fenêtres, le poêle a été réduit en poussière et les murs sont lézardés.

La quantité de dynamite que l'imprudente victime avait à sa disposition était d'environ 480 grammes.

NORD

TENTATIVE D'ASSASSINAT A VANDEVILLE

Le Parquet de Lille a été informé, lundi, dans la matinée, qu'une tentative d'assassinat avait été commise à Vendeville. Le coupable est en fuite ; c'est un sieur Louis Lefebvre, âgé de 24 ans, né à Croix, vacher.

Voici son signalement : Taille 1 m. 62, cheveux châtains ; il est vêtu d'un veston, d'un gilet en drap gris, d'un pantalon en velours ; il porte une casquette en étoffe roussâtre et des sabots.

Cinq coups de révolver

Dimanche soir, à huit heures, le sieur Louis Lefebvre a tiré successivement cinq coups de révolver sur Mme Flore Guillain, veuve Devever, fermière, sa fille Marie, et la servante, Mélanie Merchié. Ce drame s'est déroulé en quelques minutes.

Les trois victimes n'ont reçu que des blessures qui ne mettent pas leur vie en danger.

On croit que l'assassin qui a pris la fuite aussitôt son coup fait, s'est sauvé en Belgique.

Le parquet s'est transporté à Vendeville lundi après-midi pour faire une enquête sur cette affaire.

Lefebvre nourrissait des ressentiments personnels contre la fermière. Il tira deux coups de révolver sur la veuve Devever, puis s'enfuit.

Il rencontra la petite Maie sur son chemin, tira encore sur elle et lui asséna plusieurs coups de crosse. La servante voulut l'arrêter, c'est alors qu'il tira sur elle également.

Des recherches faites à Croix sont restées infructueuses.

LES FUNERAILLES DE Mme ALLARD. — Lundi matin, à dix heures et demie, ont eu lieu, en l'église Sainte-Marie-Madeleine, les obsèques de Mme Georges *Allard, femme de M. le général Allard, gouverneur* de Lille. La levée du corps a été faite par M. l'abbé Fremaux, curé de la Madeleine.

Le deuil était conduit par M. le général Allard, MM. Joseph et Louis Allard, et M. Ducret de Villeneuve, capitaine au 12e d'artillerie, gendre de M. le général Allard.

Dans la nombreuse assistance, nous avons remarqué MM. le général Jennerod, commandant le 1er corps d'armée ; Courbassier, commandant la subdivision d'infanterie ; M. Vincent, préfet du Nord ; M. Delaune, député. Tous les officiers de la garnison de Lille assistaient aux funérailles. Le corps a été conduit à la gare, pour être transporté à Partenay (Deux-Sèvres) ou aura lieu mardi matin, un service funèbre.

NECROLOGIE. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Adolphe Dilly, ancien conseiller d'arrondissement, ancien maire de la ville de la Bassée, capitaine honoraire de la compagnie des sapeurs-pompiers de cette ville, membre du comice agricole de l'arrondissement de Lille, décédé dimanche, à l'âge de 82 ans.

PAS-DE-CALAIS

LA GREVE DES TULLISTES DE CALAIS. — Le comité du syndicat l'Union a reçu un chèque de 22.500 francs, produit de la levée votée par les mécaniciens anglais, plus mille francs envoyés par le personnel ouvrier de la verrerie d'Albi. Les ouvriers tullistes en grève ont touché samedi chacun 15 francs et les remonteurs 4 francs.

DANS LE BASSIN HOUILLER DU PAS-DE-CALAIS

Aux mines de Drocourt

Depuis quelques semaines déjà, nous écrit-on, les ouvriers de la concession de Drocourt ont établi une liste de revendications.

M. Basly vient d'adresser une lettre à M. le directeur de la Compagnie de Drocourt afin de solliciter une entrevue dans laquelle seraient présentées ces revendications.

Aux mines de Courrières

On sait que la question de la révision des statuts de la caisse de secours des mines de Courrières a souvent été réclamée, depuis quelques mois, par les ouvriers de ce charbonnage.

Dans ce but, les délégués ouvriers à la caisse de secours de la fosse numéro 6 se sont réunis, vendredi dernier, à Fouquières-les-Lens. Des modifications ont été proposées. Toutefois le «quorum» n'ayant pas été atteint, une nouvelle réunion aura lieu sous peu. Les six délégués ouvriers étant d'accord, ces modifications seront envoyées à M. le ministre des travaux publics.

BELGIQUE

LA FEDERATION DES AVOCATS. — La réunion annuelle de la Fédération des avocats de Belgique aura lieu cette année à Charleroi.

A LA MEMOIRE DE M. LEON VISART. — Un comité, présidé par M. le général Gauchin, a décidé d'ouvrir une souscription pour une modeste pierre tombale à la mémoire du comte Léon Visart de Bocarmé, et en reconnaissance des services rendus par lui à l'armée et au pays, comme représentant de Furnes.

LA CENTENAIRE D'HERCHIES. — On a fêté avec enthousiasme, à Herchies, une respectable centenaire, Mme Charlotte Cardinal, veuve François Brunin, née en cette commune le 15 septembre 1799. Les temps étaient mauvais pour la religion ; Charlotte Cardinal fut baptisée dans une grange par M. Lescot, curé d'Herchies, qui vivait caché dans un grenier d'une maisonnette.

Il y a plus d'un demi-siècle que Charlotte Cardinal est veuve; elle a plus de 40 petits-enfants et arrière-petits-enfants. Ses facultés sont parfaites. La mémoire surtout est surprenante chez la brave dame, qui prodigue les bons conseils à la jeunesse d'Herchies.

La commune, qui la vénère, célébrera avec éclat le centenaire de sa naissance, en 1899. Le 1er janvier 1901, à l'occasion de l'entrée de Charlotte Cardinal dans son troisième siècle, une messe a été célébrée en son honneur ; une procession s'est ensuite rendue au lieu de demeure où M. le curé Souger apporta la sainte Eucharistie, que la centenaire reçut avec ferveur.

BRUXELLES

UNE GRAVE AFFAIRE. — UNE SENTINELLE ATTAQUEE A COUPS DE COUTEAU AU PALAIS DU ROI. — Dimanche soir, vers la brune, un soldat des grenadiers, J. N... originaire de Courtrai, appartenant à la classe de 1898, se trouvait en faction devant la grille du Palais, rue Bréderode. Il battait la semelle pour se réchauffer, lorsque trois individus s'arrêtèrent devant lui et lui adressèrent la parole dans ce sens : Le Roi est-il chez lui... se trouve-t-il au Palais ?

— Je n'en sais rien, répondit le factionnaire.

Au même instant ses interlocuteurs se jetèrent sur lui. L'un d'eux lui porta un coup de couteau dans le bras droit. Le deuxième lui lança un formidable coup de poing en pleine figure. Le troisième s'empara du fusil et le brisa sur les dalles du trottoir.

L'attaque avait été si busque que le soldat n'avait pu se défendre. Il se mit à crier : « A la garde ! » Ses appels furent entendus. Des gens du palais accoururent. Ils prévinrent le corps de garde de la place des Palais. On se mit à la poursuite des agresseurs, mais il fut impossible de les rejoindre.

Les blessures du soldat ne mettent pas ses jours en danger.

MOLENBEEK-ST-JEAN

MORTE DE JOIE. — Un événement tragique a troublé les fêtes organisées dimanche en l'honneur de M. Massart, commissaire de police du quartier de la rue Frère Orban, à l'occasion du 25e anniversaire de son entrée dans la police. La femme du jubilaire, émue des marques de sympathie dont son mari était l'objet, s'est affaissée subitement, succombant à la joie. On s'imagine aisément l'émotion produite par cette mort inopinée.

BRUGES

LES FUNERAILLES DE M. LE BARON RUZETTE. — Toute la population de Bruges et une foule considérable d'étrangers sont venus lundi rendre un dernier hommage aux dépouilles mortelles du gouverneur de la province.

Le catafalque était dressé dans la salle des Pas-Perdus de l'hôtel provincial. On peut dire que tout Bruges a défilé devant le cercueil de M. le baron Ruzette.

La famille du regretté défunt, ayant à la tête son fils, le baron Ruzette, conseiller provincial, recevait les autorités.

Parmi celles-ci, on remarquait MM. les ministres de Trooz, Léonard et Surmont de Volsberghe, M. de Lantsheere, ministre d'Etat, Mgr l'évêque de Bruges et ses vicaires, plusieurs sénateurs, députés, hauts fonctionnaires, officiers de la garnison, des députations, etc., etc.

A la levée du corps, vers onze heures, M. Van Hee, président du conseil provincial, M. le comte Visart, bourgmestre de la ville, et M. Van Nieuwenhuyse, président de l'Union syndicale, ont fait l'éloge funèbre du défunt.

Après les discours, le cortège à travers une foule énorme retenue par une double haie de soldats de l'infanterie, et de la garde civique, s'est acheminé vers l'église Saint-Walburge. Sur tout le parcours, des drapeaux en berne étaient arborés.

Il était environ onze heures un quart, quand le cortège funèbre arriva à l'église, trop petite pour contenir la foule des autorités. M. le chanoine Maes, curé de la paroisse, officiait.

Après les absoutes, dites par Mgr Waffelaert, évêque de Bruges, le cortège s'est rendu au cimetière de la commune Sainte-Croix, où se trouve le caveau de famille des barons Ruzette.

LEUZE

ARRESTATION DU NOTAIRE MOULIGNEAU. — On se souvient de l'émoi que suscita dans tout l'arrondissement, il y a six mois, la fugue du notaire Mouligneau établi à Leuze. Le parquet descendit en son étude et de toutes parts lui parvinrent de nombreuses plaintes contre l'ex-notaire du chef de détournement. Une enquête fut ouverte et découvrit une situation plus qu'obérée. Le notaire avait pris la fuite; on le croyait en Grèce, quand hier, le bruit se répandit en ville qu'il avait été arrêté à Calais. Aujourd'hui la nouvelle est confirmée. C'est M. Labis, juge d'instruction, qui, à la suite de recherches minutieuses, a signalé samedi soir au Parquet de Boulogne-sur-Mer, que Mouligneau se trouvait à Calais. En effet, la police française cueillit le fugitif dimanche dans la journée. On nous assure que l'extradition de l'ex-notaire va être demandée au gouvernement français par les autorités belges.

MOURCOURT

DESCENTE DU PARQUET. — Le Parquet de Tournai représenté par MM. Leschevin, procureur du roi ; Labis, juge d'instruction, et Dupré, greffier, est descendu en cette commune pour faire une enquête sur le nouvel incendie qu'on a tenté d'allumer chez les frères Berte, cultivateurs. L'instruction n'a rien fait découvrir.

COURTRAI

UNE ARRESTATION. — Dans la matinée de lundi, vers neuf heures et demie, la gendarmerie de Mouscron a procédé, au hameau du Petit-Audenarde, à Herseaux, à l'arrestation du nommé Alfred Coudyser, bonnetier, âgé de 26 ans. Cet individu était en rupture de ban d'expulsion depuis le 3 janvier courant. Il était également recherché par la police française pour diverses condamnations à subir et, en outre, du chef de rebellion grave contre les agents de la police de sûreté de Tourcoing commise lors d'une battue effectuée à la frontière le 11 novembre dernier.

TOURNAI

UN ROUBAISIEN VICTIME D'UN ACCIDENT. — Dimanche dans la matinée, un vieillard d'une soixantaine d'années, appelé Alexis S..., ancien professeur, domicilié à Roubaix, a été pris d'une attaque d'épilepsie, près du square de la Reine. Des soins lui furent donnés dans une maison voisine par M. le docteur Moreau, puis il fut transporté en voiture à l'hôpital.

UNE MORT COMMENTEE. — Dimanche vers 11 heures du matin, une jeune fille de 14 ans, Hélène Hélin, demeurant place du Becquerelle a succombé à la suite d'une congestion cérébrale. Certains doutes existant au sujet de cette mort, le parquet a fait examiner le cadavre par M. Warocquiez, médecin-légiste qui a conclu à une mort naturelle.

MOUSCRON

CERCLE OZANAM. — C'est demain mercredi 9 janvier 1901, à cinq heures précises du soir, que M. le comte Guillaume Verspeyen, rédacteur au «Bien Public», donnera, au grand salon de l'Hôtel-de-Ville une intéressante conférence dont le sujet : « Le Fé-

---

[illegible] ; [illegible] portaient tout [illegible] Prix [illegible] Leux Blanc.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE TOURNAI. — Président : M. Rechenb. — Le 16 avril 1900, M. Michel Louridas, cultivateur à Pecq, fut victime d'un vol audacieux. Profitant d'une absence momentanée, un malfaiteur s'introduisit à l'aide d'effraction dans une pièce où se trouvaient des objets et en enleva une [illegible] francs. Les soupçons se portèrent sur un ancien domestique, Grard Alexandre, qui l'était, depuis le vol, logé chez un fermier de Hem. Les gendarmes français firent une perquisition chez lui et découvrirent dans la chambre de Grard une partie des objets volés. Grard fait défaut ; il est condamné à un an de prison [illegible].

— Chartet Alfred, 30 ans, cartonnier à Lille, a été trouvé à Celles, le 14 décembre 1900, quoiqu'il soit expulsé de Belgique par arrêté royal du 25 avril 1899 : un mois de prison.

— Vols. — Deux mois et vingt-six francs par défaut à Lemaire Apoline, dite « 18 livres », ménagère à Tournai, pour vol d'une somme de 35 francs à un nommé Lecorte Désiré, à Tournai, le 22 avril 1900. — Huit jours conditionnellement à Watteux Désiré, 16 ans, journalier, à Tournai, pour vol d'une bassine en cuivre chez Decorte Julie, à Tournai, le 16 avril 1900. — Trois mois conditionnellement à Dewannaye Jérôme, boucher à Menin, pour vol d'une somme de neuf francs, le 27 mars 1900, au préjudice de son patron Plouvier. — Deux mois et cinquante-deux francs à Demaret Juliette, 21 ans, pour vol de vêtements chez Béebeck et Marreau, en octobre et novembre 1900, à Tournai.

LA VIE SPORTIVE

FOOTBALL

A PROPOS DU MATCH DE L'UNION SPORTIVE TOURQUENNOISE ET DU RACING-CLUB ROUBAISIEN. — Nous avons reçu la lettre suivante que nous nous faisons un devoir d'insérer mais après en avoir retranché un passage qui contenait une attaque :

« Tourcoing, le 7 janvier 1901.

» Monsieur le Rédacteur
» du « Journal de Roubaix ».

» Je fais appel à votre impartialité, pour insérer dans votre prochain numéro, quelques observations au sujet du compte-rendu du match de football paru dans votre journal de ce matin.

» Pourquoi charger avec tant de fougue... » dites-vous ? Certainement, il y eu des charges mais ce n'est pas les Tourquennois qui les ont commencées et exécutées ; ils se sont contentés de les recevoir. Ceux qui ont eu la bonne fortune de suivre tous les matches de l'U.S.T., savant que la charge n'existe pas dans les habitudes tourquennoises, car ce n'est là ni la science, ni la beauté du jeu.

» Vous parlez ensuite « de cris et contestations entre joueurs... » à cela je répondrai simplement que si les joueurs connaissaient mieux les « règles actuelles » celles de « off side » surtout, il y aurait moins de contestations.

» Puis vous relatez un incident de jeu, qui d'après vous « a son importance, puisqu'il peut décider de la victoire... » et vous ajoutez : « Nous ne voulons pas davantage faire un grief à l'équipier tourquennois pour une faute commise involontairement... » Involontairement ! Mais comment donc voulez-vous qu'un équipier « premier » commette une faute de ce genre sans intention ; je dis, au contraire, qu'il faut beaucoup de sang-froid et de présence d'esprit pour faire une faute semblable ; c'est là une dernière ressource que l'on peut utiliser et qu'aucun règlement ne peut empêcher. Il suffisait de réclamer un coup de réparation.

» Enfin vous résumez : « Puisque M. Jourdain a reconnu que le but eût été marqué sans l'irrégularité commise, nous estimons que ce but doit être accordé au R.C.R... ». Soyez-vous assez aimable, Monsieur, pour me dire dans quels règlements vous avez vu, que l'arbitre doit accorder un but à la suite d'une faute et pourquoi réclamez-vous un but, alors que vous avez d'abord dit : « M. Jourdain, s'il se fût aperçu que la faute avait été commise par un arrière, eût accordé un penalty... » Pouvez-vous conclure que le but eut été marqué à la suite de ce coup de réparation. Evidemment, ces coups sont dangereux mais ils ne sont pas irréparables. D'ailleurs le gardien de but tourquennois a déjà sauvé plus d'un penalty et il eut probablement arrêté celui-ci s'il avait été accordé.

» Je vous remercie, Monsieur le Rédacteur, de l'hospitalité que vous voulez bien m'accorder, et vous prie de recevoir mes respectueuses salutations.

» « Ami de la vérité... » et des Tourquennois. »

Voici la réponse de notre chroniqueur sportif à qui cette lettre a été communiquée :

« J'exprime tout d'abord le peine que j'éprouve en constatant que l'état de surexcitation que j'ai signalé n'a pas cessé depuis dimanche. Si j'ai cru devoir publier mes impressions sur le match en question, je l'ai fait uniquement dans l'intérêt du sport, pour demander aux intéressés de jouer à l'avenir plus « amicalement ». Je m'étonne donc que « l'ami de la vérité... et des Tourquennois » ait cru voir du parti-pris de ma part et vienne aujourd'hui protester au nom des Tourquennois. Je doute qu'il ait bien la moindre compte-rendu car il eût pu voir que je n'ai fait aucune personnalité et ni, au contraire, mis le soin de m'adresser aux « Tourquennois et Roubaisiens ».

» A mon humble avis, et je tiens à le répéter, il y a eu des torts dans les deux camps. Pour écarter toute suspicion de la part de mon correspondant inconnu, j'ajouterai que je ne suis pas plus Roubaisien que Tourquennois, je n'appartiens à aucune société de football, je suis avant tout sportsman et, en spectateur impartial, je dis ce que je vois et rien autre chose.

» En ce qui concerne l'incident de jeu je remercie le défenseur Tourquennois de m'apprendre que la faute de l'équipier de l'U.S.T. a été commise volontairement. Cela me met bien à l'aise et ne fait que corroborer l'appréciation que j'ai donnée et qui eût été la même, je l'affirme, si le coupable se fût trouvé dans le camp roubaisien ! Je n'avais pas à voir si le coup de réparation qu'aurait dû accorder eût réussi ou non. Pourquoi « l'ami de la vérité » fait-il appel au règlement puisque l'arbitre a omis de l'appliquer ?

» J'ai dit que pour réparer son erreur, M. Jourdain devait accorder le but qui, il l'a reconnu, eût été marqué sans la faute de l'arrière tourquennois, c'est une simple question de bon sens et de justice et si « l'ami des Tourquennois » apportait la même impartialité que moi il émettrait certainement la même opinion.

» A. D.

» Un ami de la vérité... et des Tourquennois. »

DIMANCHE s'est joué, sur le terrain du S. C. T., un match amical entre les équipes premières du Sporting Club Tourquennois et du Stade Roubaisien. Le Stade a l'avantage du toss et s'installe de suite devant le but adverse, si bien que trois buts sont marqués dès le début de la partie. Dès ce moment, les Roubaisiens paraissent trop sûrs de l'issue et laissent s'échapper les Tourquennois qui marquent deux buts avant la mi-temps. A la reprise, le Stade se maintient dans le camp tourquennois ; le Sporting menace cependant le but roubaisien et par la faute de la défense, marque deux nouveaux buts. A ce moment le jeu se ranime, le S. C. T. cherchant à garder l'avantage tandis que le S. R. attaque vigoureusement et réussit un quatrième but. La fin est sifflée sans autre résultat et l'arbitre déclare le match nul, chaque équipe ayant marqué quatre buts.

A la même heure, sur le terrain de l'U. S. T., l'Union Sportive Tourquennoise triomphait de l'équipe seconde du S. R. par quatre buts à zéro.

Le matin, sur le terrain du S. B., l'équipe 1 (pupilles) battait l'équipe 1 de l'Espérance par deux buts à zéro. En somme, journée sportive bien remplie.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — C'est aujourd'hui mardi 8 janvier au « Maréchal de Coygham », Grande-Rue, 111, le beau 2 de 3 morts pour 50 francs, paires de vlaisir à 10 francs, contre la grande société de l'« Enfant Perdu » de l'Epeule. Mise au parc à six heures.

Mardi 15 au « Maréchal » contre le Bon Vivant. — Vendredi 25, au « Maréchal » contre le Galledrans. 3 de 5 pour 200 francs. Tous poulets. Qu'on se le dise.

JEU DE SOULE A LA PLATINE

WATTRELOS. — Le sieur Henri Duvillier, entraîneur de l'estaminet de la « Bonne Bière », rue Saint-Joseph, a l'honneur d'informer les amateurs qu'il donnera un grand jeu de boule à la platine, 300 francs de prix, le dimanche 10 mars 1901. 76574

LA CLASSE 1900

RONDQ. — Bouvaine Joseph, Calleus Louis, Cannière Arthur, Catry Alphonse, Catteau Désiré, Catteau Augustin, Catteau Joseph, Cazier Charles-Louis, Colmon Augustin, Delannoy Désiré, Deltour Albert, Deltour Alfred, Delsaerde Paul, Demeur Alphonse, Devenne Arthur, Dervaux Louis, Desingelaere Emile, Desmaisières Fernand, Desrousseaux Albert, Desrousseaux Georges, Dustombes Jean-François, Dewitte Léon, Dhenin Paul-Joseph, Diericks Julien, Dergeville Louis, Drouart Georges, Everaert Arthur, Flamant Charles-Louis, Chasquier Emile, Haedens Gustave, Hemeryck Charles-Louis, Hendrick Emile, Monnion Louis, Hocuet Anatole, Lederoy Jean-Baptiste, Lecomte Georges, Macq Alphonse, Mercevaux Alfred, Mesnieux Charles-Louis, Mestdag Isidore, Morant Emile, Pelle Alphonse, Piquet Georges, Postel Emile, Rommelaere Maurice, Samyn Joseph, Saucerman Henri, Selsam Emile, Son Adolphe, Vandamme Félix, Vandenbulcke Auguste, Vandestappelle Albert, Vandromme Arthur, Vanghestdaele Gustave, Vangheluwe Jean-Baptiste, Verhulst Cyrille, Vedeya Auguste.

Le tirage au sort aura lieu à la Mairie de Tourcoing, le samedi 2 février prochain, à 8 heures 1/2 du matin.

LA VUE
mesurée gratuitement

par un appareil perfectionné lequel donne exactement la force et la nature des verres nécessaires à toute personne dont les yeux sont affaiblis par l'âge par un travail assidu ou par d'autres causes quelconques. **Verres spéciaux combinés** pour les vues difficiles. Verres cristal axe, cylindriques, périscopiques, etc. Systèmes perfectionnés de Pince-nez et Lunettes ne tombant ni ne blessant le nez. **Optique, Spécialité de Jumelles de Théâtres,** Baromètres, Thermomètres. Compte-fils, Yeux artificiels, etc. **Exécution rapide des ordonnances de MM. les Docteurs oculistes.** Réparations en tous genres. Tout objet ne convenant pas sera échangé sans difficulté. Prière de s'adresser exactement :

A L'OPTOMÈTRE

L. JOSÉ-FEDOURG, Opticien-Spécialiste

18 bis, Grande-Rue, (près la Grande-Place), ROUBAIX

L'ANTIDOLORINE. — Nouvelle médication pour la **guérison infaillible** et en quelques heures de tous **les rhumatismes** anciens ou récents, des **douleurs** et de la **goutte**. Le flacon pour un traitement **4,50. L'onction antidolorine** pour l'**usage externe** guérit **foulures, points, névralgies,** et dissipe immédiatement la **DOULEUR**. Le flacon **2 Fr.** L'efficacité des remèdes est garantie. En dépôt pharmacies : Buisine, à Lille; Couvreur, à Roubaix; Sarrazin, au Blanc-Seau; Bruneau, à Tourcoing; Lagneau, à Lys; Fonder, à Mouscron; Brame, à Tournai; Bossaert, à Courtrai. 67490

MARCHES A TERME

ROUBAIX-TOURCOING, 7 janvier. — Laines peignées, type courant. — Tendance soutenue. — On a traité 10.000 sur juin et 10.000 sur juillet. — Total : 20.000 kilos.

ANVERS, 7 janvier. — Tendance calme. Total : 186.000 kilos.

TERME	LAINES PEIGNÉES Roubaix-Tourcoing PRÉCÉD.	DOUR	ANVERS PRÉCÉD.	JOUR	COTONS LE HAVRE OUV.	CLOT.
JANVIER 1901	4.05 -/-	4.05 -/-	4.02 4/8	4.02 1/8	63 60	63 67
FÉVRIER	4.05 -/-	4.05 -/-	4.02 1/8	4.02 1/8	63 13	63 42
MARS	4.12 -/-	4.12 -/-	4.03 1/8	4.02 1/8	63 00	63 37
AVRIL	4.15 -/-	4.15 -/-	4.05 -/-	4.05 -/-	62 37	62 87
MAI	4.15 -/-	4.15 -/-	4.05 -/-	4.05 -/-	61 87	62 50
JUIN	4.17 -/-	4.15 -/-	4.07 1/8	4.07 1/8	61 62	62 25
JUILLET	4.17 -/-	4.15 -/-	4.10 -/-	4.10 -/-	61 62	62 12
AOUT	4.17 -/-	4.17 -/-	4.10 -/-	4.10 -/-	61 62	62 00
SEPTEMBRE	4.17 -/-	4.17 -/-	4.10 -/-	4.10 -/-	60 62	61 12
OCTOBRE	-/-	-/-	4.10 -/-	4.00 -/-	59 60	57 00
NOVEMBRE	-/-	-/-	4.10 -/-	4.00 -/-	59 70	58 25
DÉCEMBRE	-/-	-/-	4.10 -/-	4.00 -/-	59 60	59 12

LAINES. — Le Havre, 7 janvier. — (Télégramme de M. G. Degoy.) — Marché soutenu. Ventes 325 balles. Janvier 120 ; autres mois inchangés.

COTONS. — Le Havre, 7 janvier. — Les cours sont soutenus. On a fait 4.300 balles. En disponible : 145 b. New-Orléans à 71.60.

Marchés divers

PARIS-LA VILLETTE, 7 janvier. — On a amené : 3.458 bœufs, 1.472 vaches, 314 taureaux, 1.490 veaux, 22.665 moutons et 4.581 porcs. — On a vendu : 3.086 bœufs, 1.228 vaches, 300 taureaux, 1.200 veaux, 19.500 moutons et 4.461 porcs. — Prix au kilo : Bœufs : 1re qualité, 1.44; 2e, 1.22; 3e, 0.96. — Vaches : 1re qualité, 1.38; 2e, 1.22; 3e, 0.90. — Taureaux : 1re qualité, 1.14; 2e, 0.94; 3e, 0.80. — Veaux : 1re qualité, 2.05; 2e, 1.95; 3e, 1.75. — Moutons : 1re qualité, 1.04; 2e, 1.04; 3e, 1.24. — Porcs : 1re qualité, 1.20; 2e, 1.18; 3e, 1.16.

COURTRAI, 7 janvier. — Graine : Froment blanc, par 100 kil., 26.50 à 27.00; froment roux, 13.50 à 16.00; seigle, 11.60 à 12.00; avoine, 16.60; féverolles, 17.50. — Denrées alimentaires : pommes de terre jaunes, par 100 k., 5.00 à 5.50; pommes de terre rouges, 5.00; beurre, net demi-kilo, 1.31 à 1.34; œufs, par 25, 3.40 à 3.65. — Bétail : On a amené 156 vaches, 102 génisses, 43 taureaux et 10 bœufs. — Huiles, graines et tourteaux : Huiles de colza, les 100 kil., 68.00; huile de lin, 67.00; graine de colza, indigène et étrangère, 32.50 à 34.00; graine de lin, 48., 30.00 à 35.00; tourteaux de colza, 14.00; tourteaux de lin, 20.00 à 22.00; nitrate de soude, disponible, Anvers, 20.70; sulfate d'ammoniaque, 28.75; chicorées, 15.00; cossettes, 16.50.

BULLETINS FINANCIERS

du lundi 7 janvier 1901

PARIS, 7 janvier 1901.

Le Trois français n'est traité depuis l'ouverture aux cours de 102 25, 20, 25, 12 ; il a perdu de sa fermeté.

L'Extérieure attend à 70 97 la solution du problème du convoyage, qui, loin de se simplifier, se complique.

Sur le Lyonnais les négociations sont actives au cours de 1,125.

Le Métropolitain est la valeur du jour, il varie de 610 à 615.

BRUXELLES, 7 janvier 1901.

Les réalisations de bénéfices y sont assez nombreuses, d'où un léger affaissement : Brésilien 65 5/8, Extérieure 70 1/16, Métropolitain 608, Saragosse 272 et Parisienne 274.50.

Au comptant, la reprise s'affirme davantage. La rente clôture son ancien cours 95.60 pour 1re et 2e série, 95.20 3e série ; les lots de villes restent stationnaires ; les banques très animées : Banque Nationale 3312.50, Caisse de Reports 887.50 et Cie Nationale Financière 234. Aux chemins de fer, nous trouvons encore de bons cours en ordinaire Chemin du Congo à 2415. Les tramways sont favorisés de demandes suivies, Economiques 417.50, Internationale de tramways 252.75 et 150, Russe française priv. 193 et ordinaire 437.50. Les titres sidérurgiques sont de plus en plus recherchés. Citons les plus goûtés : Aciéries d'Anvers 190, Cockerill 2160, Monceau St-Fiacre 700. Les cours relevés en charbonnages font preuve de fermeté : Bois d'Avroy 660, Concorde 1570, Produits au Flénu 4887.50. Reprise des valeurs minières à la suite d'une amélioration du prix du zinc. Aux éclairages nous notons encore de bons cours en ordinaire Electricité d'Anvers à 95 francs. Les coloniales en nouvelle progression ;

il nous semble que les prix sont actuellement bien [illegible]. Parmi les diverses : Belge Roumaine 165 et 45.50 [illegible] Fabora 115.

S'ADRESSER, Membre de la Bourse Bruxelles, Rue Porte-Hallue, 101-103, Tout. (Tél. 2017 et 4000)

Réponse par lettre à toute demande de renseignements accompagnée d'un timbre de 25 centimes.

Comptoir Financier Fr. De Geomay

ROUBAIX — 14, rue St-Georges — TOURCOING — Boulev. Gambetta

AGENCES

ABBEVILLE	LE CATEAU	MONTDIDIER
AMIENS	CHARLLEVILLE	NANCY
ANGERS	CHATEAUROUX	NANTES
ANGOULÊME	COMPIÈGNE	PARIS
ANVERS	DOUAI	PÉRONNE
ARMENTIÈRES	DUNKERQUE	PERTUIS
ARRAS	LIMEUX	REIMS
BAILLEUL	EPINAL	REMIREMONT
BEAUVAIS	FECAMP	RENNES
BORDEAUX	FOURMIES	ROUEN
BOULOGNE	GAND	SAINT-QUENTIN
BRUXELLES	LE HAVRE	SEDAN
CAEN	LEUZE	TOURNAI
CALAIS	LILLE	VALENCIENNES
CAMBRAI	LYON	
CAUDRY	MAUBEUGE	

Paiement sans aucun frais de coupons français, belges et étrangers. Renseignements gratuits.

ORDRES DE BOURSE

Les opérations se traitent, titres contre argent, argent contre titres. Courtage un franc par mille, sans aucune frais supplémentaires pour toutes les opérations effectuées aux bourses belges.

La Maison ne se charge d'aucune opération à terme.

Les JOUES REPRENNENT DES COULEURS,

L'Appétit est retrouvé et la santé chasse la maladie.

Enfant LAROCHE

Quand vous verrez le rose venir aux joues de votre enfant, quand vous verrez cet enfant ramené à une santé vigoureuse après avoir été faible et maladif, vous remercierez votre heureuse étoile qu'il y ait... mais pardon ! laissez quelqu'un d'autre raconter pour nous notre histoire.

Golbey (Vosges), le 13 juillet 1899.

Messieurs, Je me fais un devoir de vous faire connaître le grand service qui nous a été rendu par votre bienfaisante Emulsion Scott.

Notre petite fille, âgée alors de quatre mois, ne voulait plus accepter de lait pas plus que d'autres aliments, elle dépérissait chaque jour d'une façon inquiétante, et nous ne savions plus qu'essayer.

Cette enfant était en outre incommodée par des croûtes qui lui couvraient presque totalement la figure et la tête, lui causant de terribles démangeaisons.

J'eus l'idée d'essayer votre Emulsion Scott, et bien m'en prit, car dès les premiers jours, ma fillette mangeait avec appétit. Les croûtes ne tardèrent pas à disparaître et aujourd'hui, grâce à votre excellente Emulsion Scott, mon enfant est en parfaite santé.

Agréez, Messieurs, l'expression de ma reconnaissance. M. Laroche.

Nous n'exagérons pas du tout quand nous affirmons positivement qu'il est extrêmement douteux que la lettre précédente eût été écrite si M. Laroche n'avait pas donné à son enfant la véritable Emulsion Scott qui porte toujours notre marque sur l'enveloppe de chaque flacon. Nous n'avons pas ici la place pour expliquer comment il se fait qu'on n'a pas trouvé de remède remplaçant cette préparation ; il est un fait certain, cependant, qu'aucun autre remède ne prendra sa place. La meilleure preuve de son efficacité dans les maladies des enfants et aussi des adultes, c'est que la santé revient toujours quand on en prend. Les enfants sont tout simplement transformés par son emploi. Leur appétit est augmenté, les organes digestifs ramenés à la santé ; et leurs joues roses, leurs corps potelés disent l'histoire des propriétés bienfaisantes de cette admirable préparation.

Echantillon d'essai sera envoyé franco contre 0 fr. 50 de timbres adressés à : Delouche et Cie, 19, rue Gravel, Levallois-Perret (Seine). 79202

ETAT-CI